

AUTONOME de Strasbourg

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 SEPTEMBRE 2014



Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont rendus à notre Assemblée générale.

Comme toujours, nous avons évoqué nos différentes activités en réunions intersyndicales, en agenda social, en commissions paritaires et en comité technique.

Bruno COLLIGNON, Président fédéral, présent ce jour, a longuement rappelé les nombreuses activités nationales dans un contexte de dialogue social critiquable.

A retenir que la **FA-FPT** souhaite poursuivre son engagement dans tous les domaines, toujours avec la même Autonomie et le même apolitisme.

Etait présent également le directeur commercial de MUT'EST, Yves STEINMETZ qui a répondu avec une grande technicité aux questions de l'auditoire. Il nous a fait remarquer que certains collègues actifs ou retraités n'ont pas retourné le document traduisant leur volonté de rester à MUT'EST pour le risque « Santé ». Ces collègues sont heureusement peu nombreux. Ils sont invités à prendre l'attache de MUT'EST.

Durant cette Assemblée générale, il a également été rappelé que la **FA-FPT** (Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale) a son homologue à l'Etat - **FPE** (Fonction Publique de l'Etat) et dans les hôpitaux - **FPH** (Fonction Publique Hospitalière), ces trois structures étant coiffées par la **FA-FP** (Fédération Autonome de la Fonction Publique).



LA FA-FP Y PARTICIPERA !

Lors de notre dernier Comité fédéral, il avait été décidé que notre organisation syndicale présenterait des candidats en vue du renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la CNRACL (Caisse de Retraite).

Cette élection sera faite sous le logo **FA-FP**, puisque les territoriaux (**FA-FPT**) et les hospitaliers (**FA-FPH**) y sont associés.

Par arrêté du 1^{er} août dernier, nous avons pris connaissance des modalités pour participer à cette élection.

Ce Conseil sera composé de 6 collèges :

- les 4 premiers collèges sont réservés aux représentants des administrations
- les collèges 5 et 6 sont réservés aux représentants du personnel (le collège 5 réservé aux agents actifs, le collège 6 réservé aux agents retraités).

Le scrutin se déroulera du 20 novembre au 4 décembre 2014, soit par vote électronique, soit par vote par correspondance.

CARACTERISATION DE L'INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE



Compte tenu des responsabilités attendues, l'absence de fiche de poste ne peut justifier les lacunes d'un agent motivant son licenciement pour insuffisance professionnelle.

Un agent non titulaire, directeur de la communication d'un département, conteste son licenciement pour insuffisance professionnelle. En dépit des observations du directeur de cabinet du Président du Conseil général, relevant son incapacité à élaborer une stratégie de communication et ses lacunes dans l'encadrement de son équipe, l'agent n'a pas su produire, à la hauteur des attentes exigées d'un directeur recruté sur un poste d'administrateur territorial impliquant des capacités de conception et d'impulsion, le plan stratégique de communication du département et a adopté une posture attentiste. Compte tenu des responsabilités attendues sur un tel emploi, l'absence de fiche de poste ne peut être avancée par l'agent pour justifier ses lacunes. En outre, si le non-respect par l'agent de ses horaires de travail et son ton parfois inapproprié à l'égard de ses supérieurs hiérarchiques auraient pu justifier l'engagement d'une procédure disciplinaire à son encontre, cela n'empêchait pas que ces griefs soient pris en compte dans le cadre de l'appréciation globale sur sa manière de servir. Ainsi, les manquements de l'intéressé, constatés en l'espèce constituaient une insuffisance professionnelle susceptible de justifier son licenciement.

Références : Cour administrative d'Appel de Douai - 10 avril 2014 - req. N° 13DA01499

RETENEZ DANS VOS AGENDAS



Votez Autonome le 4 décembre 2014

N'oubliez pas de voter pour vos collègues qui agissent pour vous au niveau local, mais aussi au niveau national.

Votez **FA-FPT**, c'est voter pour le seul syndicat **AUTONOME** existant. Ni idéologie, ni appartenance politique, mais la conviction de défendre des milliers d'agents au service du public.



La Mutuelle de France Prévoyance a expédié, par erreur, des courriers de demande de RIB ou de solde débiteur à plusieurs agents CUS.

Les agents ne doivent pas en tenir compte.

Les cotisations de septembre et d'octobre 2014 seront prélevées directement sur le salaire d'octobre 2014.

NECROLOGIE



Nous avons le regret de vous informer du décès de notre collègue retraité Charles BENDER, survenu le 28 juillet 2014. Durant son

activité, il a assuré pendant de nombreuses années le secrétariat permanent de notre syndicat.

Nous adressons à sa famille proche et à ses amis nos sincères condoléances.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale
Syndicat **FA-FPT** CUS
T 03 88 36 13 79
✉ fafptcus@free.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104
1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG
<http://fafptcus.fr>